
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS DE POINTE-NOIRE

Compte rendu de la journée des partenaires du 25 mars 2011

La journée des partenaires du vendredi 25 mars 2011 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Départementale.

Elle a connu la participation de Messieurs Stéphane LIOTET, Conseiller du Directeur Général des Douanes et André PLA, expert des douanes françaises.

Les questions suivantes ont été abordées au cours de la réunion :

- **La mission de Monsieur André PLA concernant le Tarif des douanes**

Monsieur André PLA, a informé les participants que dans le cadre du programme d'assistance technique de l'Union Européenne, il a été chargé d'effectuer une mission sur le Tarif des douanes, ayant comme objectifs :

- faire l'état des lieux de l'application du Tarif des douanes au Congo ;
- actualiser la documentation douanière en vue de la réalisation d'une encyclopédie douanière sous forme dématérialisée ;
- entreprendre une action de formation de courte durée.

Un séminaire de formation sur le Tarif des douanes à l'intention des cadres des douanes et des opérateurs économiques sera donc organisée à Pointe-Noire du 30 mars au 1^{er} avril 2011, dans la Salle de conférences de la Direction Départementale.

- **La mise en œuvre du Programme de renforcement des capacités et de modernisation de la Douane congolaise**

Monsieur LIOTET a informé les participants que dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de renforcement des capacités et de modernisation de la Douane congolaise, une mission avait été effectuée en France par le Conseiller fiscal-douanier du Ministre des Finances, le Directeur Général des Douanes et lui-même.

La mission a eu pour objet la connaissance des bonnes pratiques susceptibles d'être utilisées pour améliorer l'organisation et le fonctionnement des douanes congolaises, notamment en matière de simplification des procédures.

Une étude est en cours pour examiner l'applicabilité au Congo des procédures utilisées au niveau de la Direction Régionale des Douanes du Havre.

- **Le renouvellement des comptes créditaires**

Monsieur Bernard TATI, représentant le Receveur Principal des Douanes a informé les partenaires que toutes les dispositions ont été prises pour diligenter le traitement final des dossiers au niveau de la Direction Générale des Douanes.

- **L'application du code additionnel 402 pour la mise à jour des attestations d'exonération antérieures à la promulgation de la Circulaire N° 088**

Le Chef du SEPI a rappelé la création du code additionnel 402 pour la mise à jour des attestations d'exonération antérieures à la promulgation de la Circulaire N° 088, concernant les détenteurs d'attestations d'exonération assujettis au paiement de droits et taxes de douane s'élevant à 3,45% de la valeur imposable.

Il a invité les partenaires concernés à se rapprocher du SEPI en cas d'éventuelle difficulté.

- **L'actualisation du cours des devises**

Monsieur Guy Bernard PAKA de TEX a signalé le retard considérable constaté sur la mise à jour du cours des devises dans le système SYDONIA. Compte tenu de la fluctuation de certaines devises (notamment le dollar), ce retard est préjudiciable pour les opérateurs économiques.

Le Chef du SEPI a été instruit de se rapprocher de la Direction Générale pour que la mise à jour soit faite de façon régulière.

- **L'apurement des acquits-à-caution**

Tout en rappelant les dispositions concernant l'apurement des acquits-à-caution par les souscripteurs eux-mêmes, Madame la Directrice a précisé que des dérogations peuvent être consenties dans des cas exceptionnels (par exemple, fermeture de la maison de transit qui avait souscrit l'acquit-à-caution).

- **Les imprimés spéciaux**

L'Inspecteur Xavier Victor OSSOUALA, Chef du Service des Etudes, de la Prévision et de l'Informatique (SEPI) a informé les partenaires que la question du manque d'imprimés spéciaux est en voie d'être réglée.

- **Les bénéficiaires de conventions d'établissement**

Le Chef du SEPI a invité les bénéficiaires des conventions d'établissement en cours de validité à déposer un exemplaire au SEPI en vue de leur transmission à la Direction de la Réglementation et du Contentieux, pour la mise en place de procédures de facilitation, en attendant le lancement de l'application EXONET.

Madame la Directrice a souligné l'importance du recensement des bénéficiaires de conventions d'établissement pour la signature avec célérité des attestations d'exonération, qui a fait l'objet d'un engagement personnel pris par Monsieur le Directeur Général des Douanes.

- **Le fonctionnement de la ligne spécialisée desservant le Bureau Principal Extérieur**

Le Chef du SEPI a fait remarquer que la ligne spécialisée desservant le Bureau Principal de Maya-Maya connaît également des perturbations, ce qui laisse présumer une influence des installations aéroportuaires.

Les techniciens sont à pied d'œuvre pour stabiliser le réseau.

- **Le site web et l'adresse électronique de la Direction Départementale**

Madame la Directrice a rappelé aux partenaires les coordonnées du site web et l'adresse électronique de la Direction Départementale, en les invitant à participer à l'amélioration dudit site par des suggestions, commentaires, etc.

Commencée à 8H20, la réunion a pris fin à 9H00.

**La Directrice Départementale des Douanes
et Droits Indirects,**

Madame LOEMBA Florence